



LA ZONTIENNE * 2025

Règlement

Art 1 - Le Club ZONTA-NIMES-ROMAINES, organise sa 17ème course « LA ZONTIENNE », le dimanche 12 octobre 2025 en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade.

Lieu : Domaine du Mas d'Escattes - Nîmes Courbessac - Route de Poulx - D127

Zone manifestation : ancien stade de football de Courbessac

Date : le dimanche 12 octobre 2025 à :

- 9h00 course mixte 10 km
- 9h10 randonnée mixte 10 km
- 10h00 course exclusivement féminine 5 km
- 10h10 randonnée mixte 5 km

1 ravitaillement à mi-parcours pour le 10 km et 1 ravitaillement à l'arrivée pour tous (tes) les participants (tes).

Art 3 - La course du 10km est ouverte aux hommes et femmes (à partir des Cadet(te)s nés (nées) - en 2009/2010).

La course du 5 km est exclusivement féminine (à partir des Minimes nées en 2011/2012).

Age minimum : 16 ans. Une autorisation parentale est obligatoire pour les coureurs et coureuses licencié(e)s et non licencié(e)s mineur (e)s, âgé(e)s de 16 à 18 ans.

La participation à l'une des deux courses est subordonnée à la présentation :

- pour les licenciés : licence FFA - FSG - UFOLEP - TRIATHLON
- pour les non-licencié(e)s : inscription PPS obligatoire (Parcours de prévention Santé) sur le site pps.athle.fr

Un numéro PPS et une attestation PPS vous seront délivrés rapidement (validité 3 mois) lors de votre inscription.

L'inscription au PPS vient en remplacement du certificat médical.

Les Randonnées mixtes : pas de certificat médical . Epreuve ouverte à tous. Mineurs (es) sous la responsabilité des parents.

« Je reconnais être physiquement apte à participer à la randonnée sous ma propre et entière responsabilité en fonction de mes moyens physiques »

Art 4 - Les inscriptions pourront être faites :

- Sur le site : www.endurancechrono.com

à compter du 1 août 2025 jusqu'au Samedi 11 octobre 2025 à 12 h.

IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE 12/10/25 JOUR DE LA MANIFESTATION

- **Dans le HALL DU PARNASSE** 827 chemin du Mas de Vignoles, 30900 NIMES :
- Vendredi 10 octobre de 12h à 20h.
 - Samedi 11 octobre de 9h à 16h.

Art 5 - Retrait des dossards :

- HALL DU PARNASSE 827 chemin du Mas de Vignoles, 30900 NIMES :
 - Vendredi 10 octobre de 12h à 20h.
 - Samedi 11 octobre de 9h à 16h.
- Dimanche 12 octobre matin sur le site de la manifestation de 8h à 10h30. (contact 06.13.45.46.67)

Sous réserve d'avoir reçu les dossiers complets avant le 11 octobre 2025 à 12 h.

Art 6 - Santé et Assurance :

Le service médical sera assuré par l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc-Roussillon (UNASS) et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les concurrents (tes) sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés (es) sont couverts (tes) par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants (tes) non licenciés (es) de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique ou immédiat ou futur.

Chacun se doit de posséder sa propre assurance.

Art 7 - Tous les participants devront régler la somme de 16 € pour le 10 km - la somme de 14 € pour le 5 km et 12 € pour les randonnées

- Pour inscription sur le site www.endurancechrono.com - Chèques à libeller à l'ordre d'Endurance Chrono.
- Pour inscription au HALL du PARNASSE - Espèces ou Chèques à libeller à l'ordre de ZONTA CLUB NIMES ROMAINES.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Une tombola au prix de 2 euros le numéro vous est proposée à l'inscription.

Art 8 - Sécurité : les concurrents (tes) devront respecter les mesures de sécurité sur la zone de manifestation et sur les parcours.

Art 9 - Récompenses : la remise des prix est attribuée :

- Aux 3 premiers au scratch pour les 2 courses
- Aux premiers de chaque catégorie pour les 2 courses :
- A la première de chaque randonnée. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 10 - Droit à l'image : Lors de cet événement vous risquez d'être pris (ses) en photo - Si vous vous y opposez, veuillez prévenir l'organisation de la Zontienne.

Art 11 - Tout (toute) concurrent (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il ou Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Art 12 - Annulation : en cas d'annulation par l'organisateur soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries, sécurité.....) et sans date de report possible, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'inscription.

